

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 29 mars 2022 à 20 heures 30.

## Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Laure BRICHET VIVIAN, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Karine BEBERT excusée

## Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mr Didier CAMPILLO à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2022 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 07 mars 2022.

Madame le Maire informe les conseillers qu'un mariage est prévu fin juillet 2022 à l'église d'Arith. Les travaux de restauration des peintures intérieures et mise aux normes de l'électricité et de l'éclairage de l'église devaient débuter courant mai 2022 pour une durée de six mois. Madame le Maire a rencontré les futurs époux qui sont très déçus de l'impossibilité de se marier dans l'église Saint-Laurent du fait des travaux prévus et les a invités à assister à cette séance du conseil municipal. Madame le Maire rappelle que ce marché a été lancé en juin 2021 avec une ouverture des offres en juillet 2021. Les entreprises retenues sont LOGIS HOME et PETTINI. L'entreprise HTB SERVICES SAS a formulé un recours contre la commune d'Arith pour le lot électricité ce qui n'a pas permis la signature du marché. La commune a pris l'attache d'un avocat. Début janvier 2022, nous avons reçu une ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble nous précisant que la requête de l'entreprise HTB avait été rejetée suite à notre constitution sur cette affaire.

Une rencontre a eu lieu le 15 mars avec les élus, architectes, entreprises retenues et le père COUTIN. Lors de cette réunion aucune remarque n'a été faite concernant ce mariage (mariage civil sur une autre commune) et l'organisation du chantier a été faite sans en tenir compte n'ayant pas cette information.

Afin d'essayer de trouver une solution Madame le Maire a contacté Monsieur PERRON, architecte, pour savoir s'il était possible de reporter les travaux. Il s'avère qu'il semble difficile de les commencer en septembre du fait du délai de réalisation qui nous amènerait au cœur de l'hiver (problématique de température pour les enduits) et que s'ils sont reportés en 2023, les entreprises ne pourront maintenir leurs prix.

Les élus proposent de se renseigner auprès des entreprises afin de savoir si les travaux qui doivent être réalisés dans le chœur et nécessitent un échafaudage pourraient être faits pour mi-juillet. Les travaux reprendraient après le mariage. Cela demandera beaucoup de manutention, puisque les bancs et tableaux auront été enlevés pour les travaux, qu'il faudra les remettre pour le mariage et les enlever à nouveau lorsque les travaux reprendront, et engendrera un coût supplémentaire.

Madame le Maire propose aux futurs époux de les inviter à la prochaine réunion de suivi des travaux qui devrait avoir lieu fin avril – début mai.

Il est décidé de faire faire un constat d'huissier avant le démarrage des travaux.

1° INTERVENTION DE LILY PACCARD, élève à l'école primaire d'Arith, elle a demandé un temps de parole lors du conseil municipal. Lily ne peut être présente aujourd'hui, elle interviendra lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

#### 2° COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

- ✚ Budget Commune : Excédent de fonctionnement : 228 875,88€  
(Résultat 2021 : 69 516,89€ et résultat à fin 2020 : 159 358,99 €)
- Excédent d'investissement : 31 030,54 €
- Restes à Réaliser Dépenses : 29 500,00 €

Le Compte Administratif 2021, ainsi que le Compte de Gestion tenu par Monsieur Patrice BERTHON, CSC des Finances Publiques, a été voté, hors de la présence de Madame la Maire, à l'unanimité.

#### 3° TAUX IMPOSITION 2022 :

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition pour la taxe foncière bâties et non bâties étaient les suivants en 2021 :

Taxe Foncière Bâtie : 23.97 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 106.19 %

Pour l'année 2022 Madame le Maire propose les taux suivants :

Taxe Foncière Bâtie : 24.97 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 106.19 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties pour l'année 2022.

#### 4° AFFECTATION DE RESULTAT : Madame le Maire rappelle que, pour l'année 2021 :

- ✚ l'excédent d'investissement s'élève à 31 030,54 €,
- ✚ les restes à réaliser à 29 500,00 €
- ✚ l'excédent de fonctionnement à 228 875,88 €,

Au vu de ces chiffres, il convient :

- ✚ de reporter la somme de 228 875,88 € en section de fonctionnement (compte 002).

#### 6° BUDGET PRIMITIF 2022 :

- ✚ Budget Commune : Section de fonctionnement : 561 925 €  
Section d'investissement : 576 276 €

Le Budget Primitif 2022 a été voté à onze voix pour.

#### 7° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Madame le Maire informe les conseillers que nous avons été destinataires d'une copie d'un courrier adressé par les habitants des Labies à Monsieur Daniel ROCHAIX, Vice-Président à l'eau et l'assainissement de Grand Chambéry concernant l'Assainissement Non Collectif sur ce secteur de la commune.
- ✚ Madame le Maire a rencontré des membres de l'Association des Propriétaires du Mariet au sujet du sondage sur la possibilité de signature d'une convention de passage avec le département de la Savoie et Grand Chambéry afin de les dégager de toutes responsabilités en cas d'accident.
- ✚ Urbanisme : Isabelle AUMAR, en charge de l'urbanisme, informe le conseil municipal que tous les permis de construire (lotissement Sur le Bouleau) ont été déposés. Deux permis ont été accordés et les autres sont en cours d'instruction.  
Les propriétaires de la maison située au début de la route « Côte de l'Epine » ont rencontré Madame le Maire et Isabelle AUMAR afin de leur présenter leur projet de réhabilitation.

- ✚ Vendredi 1<sup>er</sup> avril aura lieu l'état des lieux avec l'entreprise Cochet qui quitte le local communal qu'elle louait à Bourchigny.
- ✚ Prochain conseil municipal : mardi 12 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND



